Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_03-DE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU ET LA COMMUNE DE SEPVRET
Annexée aux statuts de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

AVENANT 2
MODIFICATION DE LA SURFACE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE

Entre
La communauté de communes Mellois en Poitou représentée par son président, M. Fabrice MICHELET, dûment habilité par délibération du bureau communautaire du 15 mai 2025 n°....., ci-après désigné par les termes « la Communauté de Communes » ;

D'une part,

Et
La commune de Sepvret, représentée par son maire, M. Patrick CHARPENTIER, dûment habilité par la délibération du conseil municipal en date du .....,
Ci-après désigné par les termes « la commune » ;

D'autre part,

Exposé

La commune de SEPVRET a mis à la disposition de la communauté de communes au 1er janvier 2016 l'ensemble immobilier nécessaire à l'exercice de la compétence scolaire au 2 rue de la Mantelière sur la parcelle cadastrale B544 pour partie.

Suite à la réalisation d'un nouveau préau extérieur couvert d'environ 117 m², il convient de le faire figurer dans le procès-verbal de mise à disposition.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Mise à disposition des biens immobiliers

Au 1er janvier 2016, la commune de Sepvret met à disposition de la Communauté de Communes les biens immobiliers pour un montant total de 365 897.00€.
Au 15 mai 2025, il est ajouté un préau extérieur couvert d'environ 117 m² pour une valeur de 89 320.56€.

Article 2 – Assurances diverses

L'assurance des biens mis à disposition suite à la modification des locaux mis à disposition sera effective au 15 mai 2025.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le 01/04/2025
ID : 079-200069755-20250331-B27_03_2025_03-DE

Article 3 : Date d'application
Le présent avenant est applicable à compter du 15 mai 2025.

Article 4 : Les autres dispositions restent inchangées

Fait à Melle, le 16 mai 2025.

Pour la commune de
SEPVRET
Le Maire,

Patrick CHARPENTIER

Pour la communauté de communes
MELLOIS EN POITOU
Le président,

Fabrice MICHELET